

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie
Nº M21- 0021960

Maladie

Dentaire

75289 Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 332 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ouakikaram Nalika - Uve Nebbale Abdelkrim

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age:

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/5/21	CPA	200,00		Dr. RAOUF BEN HABIB Spécialiste de l'Obésité Casablanca
26/5/21	F.R.	100,00		Dr. RAOUF BEN HABIB Spécialiste de l'Obésité Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
LE 22/02/2011 Cassebœuf 65 Carré du Pharmacie	02/02/2011	831,82

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MÉDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser l'a dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

A dental arch diagram showing upper and lower arches with numbered teeth. A vertical line labeled 'H' and a horizontal line labeled 'D' intersect at the center, forming a coordinate system.

Docteur Richard ABITTAN
 EXPERT EN CHIRURGIE LAPAROSCOPIQUE
 CHIRURGIE DIGESTIVE
 ENDOCRINIERNE ET VASCULAIRE
 CHIRURGIE DE L'OBÉSITÉ
 CENTRE DE TRAITEMENT DE L'OBÉSITÉ

الدكتور ريشار أبيتان
 خبير في الجراحة بالمنظار
 جراحة الجهاز الهضمي
 جراحة الغدد والشرابين
 جراحة السمنة
 مركز معالجة السمنة

me outrem molent
 131,60
 74,80 frechum 500
 144,00 1. 1. 1. frep
 34,400
 132,00 x 2
 Roivex 0,4 ml
 78,00
 83,180



PHARMACIE DU CARREFOUR
 Dr S. BENAICH Tachfine
 Dr. 271, Ed. 10 Casablanca 8365
 Tel: 0522 610522
 100

180 fendoet 10
 (5 Bals de 2)

le 2/6/21

COOPER PHARMA
 LOT : 201162
 PER : 07 - 2023
 PPV : 74,80 DH

COOPER PHARMA
 LOT : 201045
 PER : 07 - 2023
 PPV : 131,60 DH

Dr. Richard ABITTAN
 Chirurgien Digestive de l'Obésité
 22, Rue Najib Mahfoud - Casablanca
 Tel: 05 22 22 43 78 - Fax: 05 22 48 36 42
 site web: richardabittan.com

132,00

إنوكسابارين صوديك
 LOT : 203027
 EXP : 12 2022
 PPV 347.00 DH

132,00